



APPELS
AVIS DE DÉSISTEMENT
(article 44)

Appel concernant :

(insérer le nom de l'appelant ou de l'appelante)

et

Le Président de l'Agence des services frontaliers du Canada, intimé

ou

Le Commissaire de l'Agence du revenu du Canada, intimé

Veillez prendre avis que l'appelant(e) se désiste dans l'appel n°

Signature de l'appelant(e) :

Nom et titre (en lettres moulées) :

Date :

L'appelant(e) doit envoyer une copie de l'avis de désistement dûment rempli à l'intimé et au greffier du Tribunal en même temps.